

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 3 octobre 2018

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 24, 25 et 26 septembre 2018**

**2018 DAC 560** Subvention (11.000 euros) à deux associations dans le cadre de l'activité culturelle locale du 15e.

**M. Christophe GIRARD, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 11 septembre 2018, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention de fonctionnement aux associations Club Vaugirard et Association Culturelle et Evènementielle du 15e arrondissement de Paris (ACE15) ;

Vu l'avis du Conseil du 15e arrondissement, en date du 10 septembre 2018 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 3.500 euros est attribuée, sur proposition de la Mairie du 15e arrondissement, à l'association Club Vaugirard, 32 rue du Colonel Pierre Avia chez Mme Pierrette Grossetti (15e), au titre de 2018. N° Simpa : 188740, dossier n° 2018-07314

Article 2 : Une subvention de 7.500 euros est attribuée, sur proposition de la Mairie du 15e arrondissement, à l'Association Culturelle et Evènementielle du 15e arrondissement (ACE15), 22 rue de la Saida Maison de la Vie Associative et Citoyenne (15e), au titre de 2018. N° Simpa : 37261, dossier n° 2018-07608

Article 3 : La dépense totale correspondante, d'un montant de 11.000 euros, sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2018 à la rubrique 3112, chapitre 65, nature 65748, provision pour subvention de fonctionnement au titre de la culture.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**